

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Administration générale de l'enseignement (AGE)

Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de
la Recherche scientifique (DGESVR)

Direction de l'Agrément des Prestataires de Soins de Santé

Rue Adolphe Lavallée, 1 - 1080 Bruxelles

agreementsante@cfwb.be

**Formulaire de demande - Attestation de conformité à la Directive Européenne
2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles**

Profession : Sage-femme

Veillez noter que le délai de traitement d'une demande d'attestation de conformité est de
maximum 30 jours ouvrables.

Nom, prénom :	Date de naissance :
Adresse de correspondance (obligatoire) : Rue, n° :	Téléphone : Email :
Localité : Code postal :	
Profession :	
Pays de destination pour le(s)quel(s) le·la demandeur·euse introduit la demande :	
Date et signature :	

1. Je demande une attestation de conformité pour mon titre de sage-femme ;
2. Veuillez préciser la langue dans laquelle je souhaite recevoir mon attestation de conformité :
 - anglais ;
 - français.

3. Veuillez joindre au présent formulaire les documents suivants :

- copie de votre pièce d'identité ;
- copie de votre diplôme ou attestation provisoire de réussite de sage-femme.

Pour pouvoir obtenir une attestation de conformité à la directive 2005/36/CE, vous devez également fournir les documents suivants :

- la copie des attestations de réussite de toutes les années des études de sage-femme ;
- la copie de votre diplôme ou de l'attestation provisoire de réussite pour le titre de sage-femme. Sur ce document doit figurer la date de l'obtention du diplôme ou de l'attestation de réussite.

Si vous avez obtenu votre titre de sage-femme après l'obtention de votre diplôme d'infirmier·ière gradué·e ou de Bachelier en soins infirmiers, vous devez également fournir les documents suivants :

- la copie de votre diplôme d'infirmier ;
- la copie des attestations de réussite de toutes les années des études menant au titre de sage-femme ;
- la copie de votre diplôme ou de votre attestation provisoire de réussite de sage-femme. Sur ce document doit figurer la date de l'obtention du diplôme ou de l'attestation de réussite.

Le présent formulaire et les pièces justificatives sont à envoyer par voie postale à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
AGE - DGESVR
Direction de l'Agrément des Prestataires de Soins de Santé
Cellule 'Professions des Soins de Santé Non-Universitaires'
Rue Adolphe Lavallée, 1- 1080 Bruxelles
Bâtiment « Les Ateliers » - 5^e étage - Bureau 5F511

Pour plus de rapidité dans le traitement de votre demande, nous vous invitons à envoyer votre demande par courriel à l'adresse suivante : agreementsante@cfwb.be.